alfa159 / il y a huit années

Age légal pour le tir

Bonjour
Petite question. ..quel est l'âge légal pour pouvoir utiliser une arme à balles dans une discipline reconnue ISSF.
Merci

---

lagaffe / il y a huit années

Re: Age légal pour le tir

§ 2. Pour obtenir une licence provisoire de tireur sportif, le demandeur :
1° sans préjudice de l'article 24, doit être âgé de seize ans au moins ou de quatorze ans au moins si la demande concerne une catégorie d'armes dans une discipline olympique de tir sportif;

---

alfa159 / il y a huit années

Re: Age légal pour le tir

Merci Stef c’est bien se que je pensais mais pas sur et je n'arrive plus à mettre la main sur l'article de loi ad hoc .

---

lagaffe / il y a huit années

Re: Age légal pour le tir

20111220_Decret_RelatifPratiqueTirSportif.pdf

page 3 § 2

---

alfa159 / il y a huit années

Re: Age légal pour le tir

Merci